

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1088-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, le Règlement 1088-23 amendant le règlement numéro 969-18 sur les permis et certificats et visant à ajouter certains articles concernant notamment les immobilisations de roulottes sur les terrains de camping ainsi que les travaux soumis à la réglementation.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de juillet l'an deux mille vingt-trois (2023).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière